



Les alarmes automatiques 29 % des appels pour le SSIRÉ en 2016

Alarmes automatiques / Municipalités

Municipalités	Alarmes automatiques	Alarmes fondées *	Alarmes non fondées ** Sans cause	Alarmes non fondées *** Avec cause
Saint-Ferdinand	11 (8)	0 (0)	4 (2)	7 (6)
Sainte-Sophie d'Halifax	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Paroisse de Plessisville	18 (11)	0 (1)	2 (0)	16 (10)
Saint-Pierre-Baptiste	5 (2)	0 (0)	4 (1)	1 (1)
Inverness	2 (6)	0 (0)	1 (1)	1 (5)
Lyster	10 (8)	0 (1)	1 (0)	9 (7)
Laurierville	4 (3)	0 (0)	0 (0)	4 (3)
Notre-Dame-de-Lourdes	4 (4)	0 (1)	1 (0)	3 (3)
Villeroiy	0 (7)	0 (0)	0 (1)	0 (6)
TOTAL	54 (49)	0 (3)	13 (5)	41 (41)

X = année 2016 (X) = année 2015

*Alarmes fondées : Alarmes pour lesquelles les pompiers ont eu à intervenir pour un incendie.

**Alarmes non fondées : Alarmes pour lesquelles une cause a été identifiée, mais ne nécessitant aucune intervention d'extinction (Fumée de cuisson, poêle à bois, poussière ou chaleur en lien avec des travaux en cour, panne électrique, humidité, erreur humaine...).

***Alarmes non fondées : Alarmes pour lesquelles aucunes causes ou motifs valables n'ont pu être établis. (Systèmes présumés défectueux)

Le nombre d'appels pour système d'alarme en fonction pour l'année 2016 est en hausse de 11 % passant de 49 à 54 appels. En 2015, la hausse avait été de 16 % passant de 42 à 49 appels. Au cours des dix (10) dernières années, la hausse pour ce type d'appels logés au SSIRÉ a plus que doublé. 28 appels avaient été enregistrés en 2006.

Dans la majorité des cas, les alarmes automatiques non fondées sont en lien avec des facteurs humains et auraient pu être évitées.

En tant que propriétaire, vous avez des responsabilités. Les systèmes installés en vertu de la norme CAN/ULC S524 (ou sur une base volontaire) dans les établissements commerciaux, industriels, institutionnels et publics doivent faire l'objet d'une vérification annuelle.

Quant aux systèmes retrouvés en milieu résidentiel, ils doivent être soumis à une vérification au moins une (1) fois tous les deux (2) ans (24 mois). La majorité des systèmes résidentiels possède une fonction permettant un délai de 45 à 90 secondes entre l'alarme et la transmission à votre centrale de télésurveillance. Faites-là activer, ceci vous donnera le temps nécessaire pour vous rendre au clavier, arrêter le système et ainsi éviter le déplacement et les risques inutiles pour les pompiers, ainsi que les coûts (\$) engendrés pour la mobilisation du SSI.

EN CAS DE DOUTE, NE CANCELEZ JAMAIS UNE ALARME INCENDIE!